

Retour d'expérience

PGSSE

premiers pas pour engager  
un plan de gestion de la  
sécurité sanitaire des eaux de  
la CC Cère et Goul en Carladès

Action 15 du PRSE3 - octobre 2022



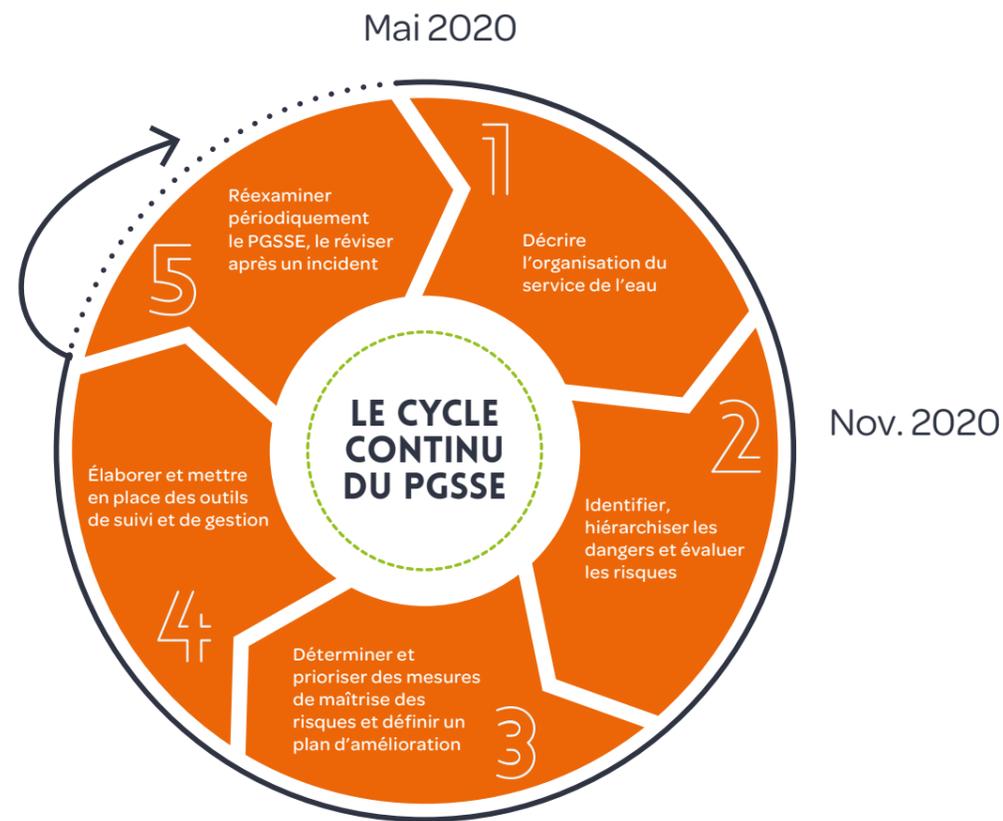
## Carte d'identité et contexte

Plus petite intercommunalité du Cantal avec ses 5 000 habitants, le Carladès, au cœur du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne se situe entre le bassin d'Aurillac et les monts du Cantal en étant traversé par les vallées de la Cère et du Goul. Quatre ans après la prise de la compétence « eau potable », le passage en régie pour les 11 communes a été l'occasion d'engager la démarche PGSSE, avec une approche précurseur et globale.

**Au départ**, le passage en régie intercommunale et un niveau de rendement du réseau historiquement faible sont des moteurs pour rechercher des améliorations dans la gestion de l'eau potable, de la production à la distribution.

La combinaison des démarches de Schéma directeur et de PGSSE est lancée par la communauté de communes pour une optimisation qui passe par une mise en cohérence.

### Etat d'avancement du PGSSE



## Caractéristiques

### • Département



### • Territoire

Déploiement de la démarche PGSSE sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes

### • Pour les 11 communes de la communauté de communes

- environ 560 000 m<sup>3</sup> distribués par an
- 3 500 abonnés
- 5 000 habitants
- une cinquantaine d'ouvrages

## Le territoire d'expérimentation

En constatant une grande hétérogénéité des réseaux, de la disponibilité des données et de l'engagement des communes dans l'amélioration des réseaux, la communauté de communes entame sa démarche PGSSE sur tout le territoire communautaire.

## L'impulsion

Le rendement du réseau, historiquement faible (de l'ordre de 37%) laissait entrevoir des travaux à mettre en oeuvre. L'engagement de la démarche d'élaboration du schéma directeur est couplé avec la démarche PGSSE et permet tout d'abord un état des lieux objectivé du réseau.

Son analyse et l'élaboration du plan d'action sont envisagées comme des opportunités pour définir des priorités dans les travaux à engager et rechercher un consensus entre les communes. L'Agence Régionale de Santé et l'Agence de l'eau ont été incitatives pour tendre vers des objectifs d'amélioration qualitative et quantitative.

## La méthode mise en œuvre

Pour la conception du marché du schéma directeur, intégrant un volet PGSSE, la communauté de communes a bénéficié de l'appui de « Cantal Ingénierie Territoires », établissement public administratif créé par le Département du Cantal. Un bureau d'études est retenu pour un coût de 18 500 € HT pour accompagner méthodologiquement et techniquement la démarche PGSSE.

### L'étape 1

Dans le contexte de passage en régie communautaire, après avoir expérimenté différentes modalités de gestion tant au niveau communal qu'intercommunal, l'état de la connaissance des réseaux ainsi que l'actualisation et la disponibilité des données étaient très disparates. La recherche documentaire, le travail sur le terrain, la mobilisation des connaissances pratiques et mémorielles des agents ont permis de rassembler les informations et constituer une base de connaissances solide et actualisée.

### Les étapes 2 et 3

Sur cette base, le bureau d'études a proposé des tableaux d'analyse des risques qui ont fait l'objet d'échanges pour être consolidés. L'approche pragmatique et pédagogique du prestataire a été un atout. Elle a permis de mobiliser les élus sur le plan d'actions en identifiant les arguments en faveur de priorisations de travaux, tels que la protection des captages.

### L'étape 4

Sur la base de l'analyse partagée, pour améliorer les pratiques et la qualité du service en eau potable, des procédures pragmatiques sont mises en place. Elles sont décrites par la communauté de commune comme des documents nécessaires pour les conditions normales de fonctionnement et très utiles pour faire face efficacement à des situations de crise.

### Les prochaines étapes

La mise à jour des documents, le suivi des risques résiduels ne sont pas programmés aujourd'hui par la communauté de communes qui perçoit cette phase comme difficile à mettre en oeuvre compte tenu du temps et de la technicité nécessaires.

La perspective d'un recours à un bureau d'études est envisagée pour apporter, de temps en temps, un regard extérieur, en complément de la veille assurée par l'équipe pluridisciplinaire.

## CE QU'ILS EN DISENT

### La mobilisation des élus

« Les élus ont intégré le lancement du PGSSE avec le schéma directeur en reconnaissant la synergie des deux approches et des étapes communes. Le PGSSE a plus particulièrement fait sens pour eux lorsqu'ils en ont vu les livrables concrets comme, par exemple, les procédures de gestion de crise qui sont des outils très pragmatiques. »

### PGSSE et gouvernance communautaire des réseaux d'eau potable

« Compte tenu de l'état des réseaux, lors de la prise de compétence, des travaux s'avéraient indispensables. Il est toujours délicat d'engager des travaux sur telle ou telle commune, en engageant des fonds communautaires au détriment d'autres communes. Le diagnostic PGSSE et les préconisations appuyées sur l'analyse des risques permettent de définir des priorités de manière objective, ce qui limite les négociations ou les tensions au niveau de la gouvernance communautaire de l'eau potable. »

## La gouvernance de la démarche

Un comité technique associant les élus, les techniciens, l'Agence de l'eau, les services de l'Etat et l'ARS a été perturbé par la période de crise sanitaire qui coïncidait avec l'étape 1 du PGSSE. La gouvernance a été ensuite minimaliste.



© Service Eau-Assainissement Carladès  
**Travaux de recherche de fuite**

## Les facteurs identifiés comme facilitants pour la communauté de communes

**La combinaison de l'étape 1 avec le lancement du schéma directeur**

Pour la phase de diagnostic, les deux démarches ont été couplées ce qui a permis des économies et un fondement plus solide des orientations prises.

**L'élaboration objective du plan d'action**

Sur la base du diagnostic et de l'analyse des risques, les priorités du plan d'action sont déterminées de manière objective.

## Des points de vigilance partagés par la communauté de communes à propos de la démarche

**Des données éparses**

Même si les données étaient accessibles, leur hétérogénéité selon les secteurs du syndicat a été à la source d'une perte de temps conséquente lors de la phase de diagnostic.

**Le temps requis**

Le temps d'analyse des données pour consolider la cotation des risques est important et nécessite une expertise qui ne doit pas être négligée

## Les conseils de la communauté de communes pour engager la démarche

### Combiner schéma directeur et étape 1 du PGSSE

- Pour fonder une politique territoriale de l'eau potable sur une connaissance objectivée du réseau
- Pour optimiser les moyens engagés
- Si la démarche PGSSE est lancée en cours de Schéma directeur, l'étape 1 offre l'occasion d'actualiser les données et la cartographie du réseau puis, avec l'étape 2 la prise en compte des mesures préventives et correctives sur les risques initiaux
- S'appuyer sur un bureau d'étude, sans être obligatoire, permet aux élus et techniciens de bénéficier d'un regard extérieur et expert qui argumente avec neutralité les priorités du plan d'actions
- Mettre à profit la démarche PGSSE lors de la prise de compétence pour homogénéiser les informations (état du réseau, cartographie...), les consolider (analyse des risques) et pour engager une politique communautaire d'investissement priorisée et consensuelle.

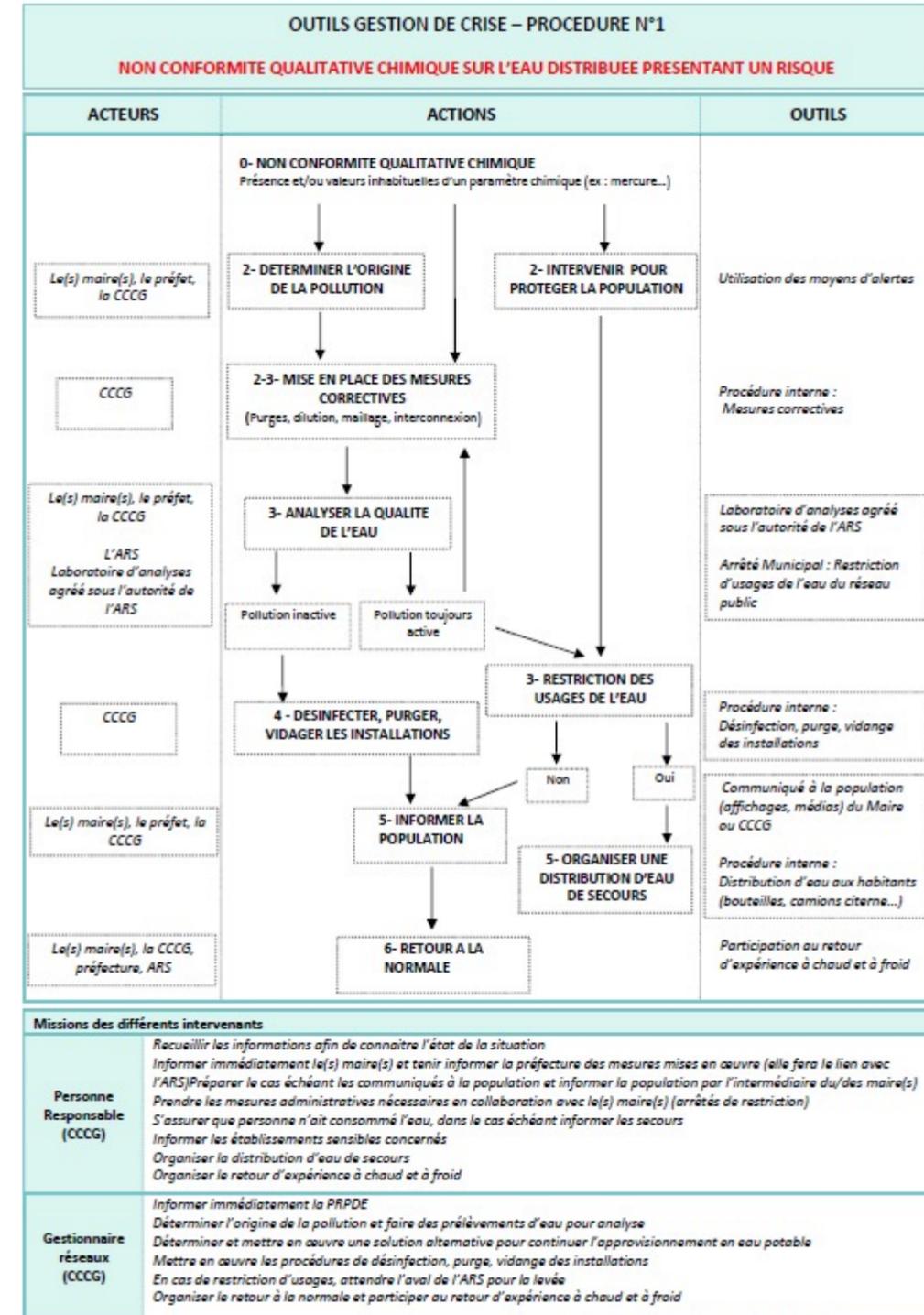
## En conclusion

La communauté de communes Cère et Goul en Carladès a su engager la démarche PGSSE avec une approche pragmatique et intégrative. En l'associant au diagnostic du Schéma directeur elle a fondé, solidement, sa politique communautaire d'investissement et de gestion au profit d'une eau potable de qualité. Le plan d'actions s'étale sur plusieurs années pour progresser sur la question du rendement du réseau par exemple.



© Service des eaux Carladès

## Exemple de fiche de procédure issue de la démarche PGSSE.



Source : PGSSE – Communauté de communes Cère et Goul en Carladès - CEREG

Source : Service Eau Assainissement de la communauté de communes.

# Santé Environnement

3<sup>e</sup>  
plan  
régional  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

[www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr)

